

Compte rendu de la séance du 19 février 2016

Présents : Madame Laurence DUMAS, Monsieur Patrick DUCLAUX, Monsieur Frédéric CANAL, Monsieur Jean DUROUX, Monsieur Hubert MIERMONT, Monsieur Sébastien LAFARGE, Monsieur Philippe DAYMARD

Excusés : Monsieur Serge CHARLERON, Madame Paulette PAGET, Madame Nicole BREUIL, Monsieur Jean-Pierre LALLET

Lancement d'une étude de révision du schéma directeur d'assainissement

Suite à l'important programme de travaux réalisés par la laiterie fromagerie SARL DUROUX et de ceux à intervenir à la STEP communale du Bourg, il convient nécessairement de réviser la convention de déversement actuelle et de revoir en fait le schéma général directeur d'assainissement sur l'ensemble de la commune, en tenant compte de la réhabilitation des 4 stations d'épuration de villages.

Travaux d'isolation et de mise en accessibilité des bâtiments de la mairie-école

- ❖ Le projet total global s'élève à **251 439.83 € HT (frais de maîtrise d'œuvre compris)**, répartis en 219 990.33 € HT de travaux et 31 449.50 € HT pour les honoraires.
- ❖ Les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité des bâtiments mairie et école ont dès lors débuté. Il était prévu que les compteurs EDF relatifs aux 2 logements situés au-dessus des bureaux de la mairie soient déplacés et que le compteur de la mairie soit remplacé : suite au passage des techniciens ERDF, il s'avère alors que le réseau électrique actuel n'est pas aux normes et qu'il est alors obligatoire de réhabiliter tout le système électrique du bâtiment. Madame le Maire présente alors à l'assemblée délibérante plusieurs devis concernant cette dite mise aux normes électriques du bâtiment de la mairie, pour un montant total de 8 761.10 € HT.
- ❖ Demande de subventions au titre de l'année 2016 :
 - Subvention de l'Etat par la DETR 2016 pour l'école sur 2^{ème} tranche de 54 669.58 € (taux de 44%, appliqué à une assiette éligible de 300 000 € HT (hors frais de maîtrise d'œuvre) soit **24 054.62 €** / Rappel subvention 2015 pour la mairie : **61 805.29 €**
 - Subvention du Conseil Départemental 19 pour une 2^{ème} tranche financière (cadre du CTA 2015/2017 au taux de 40% appliqué à une assiette éligible de 100 000.00 €) soit **40 000 €** / Rappel subvention 2015 : **40 000 €**.
 - Subvention du Conseil Régional pour la chaufferie bois : environ **7 000 €**

- Subvention du Fonds de Péréquation de la Poste au titre d'une mutualisation de service : **15 000 €**

❖ Présentation d'avenants pour travaux supplémentaires :

- Lot maçonnerie : + 3 403.70 €
- Lot plomberie : + 584.00 €
- Lot électricité : - 450.00 €

Remplacement de la toiture arrière du bâtiment de la mairie

Il apparaît alors que la toiture arrière du bâtiment de la mairie est en mauvais état et nécessite d'être refaite afin d'éviter de potentielles fuites. Des devis sont présentés. L'entreprise BONHOURE Jean-Claude de RILHAC XAINTRIE réalisera ces dits travaux pour un total de 5 524.10 €

- concernant la partie de toiture au-dessus du futur local d'archives, pour un montant de 3 255.60 € HT;

- concernant la partie de toiture au-dessus du futur local de la chaufferie bois, pour un montant de 2 268.50 € HT.

Participation financière de la collectivité pour la protection sociale des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation

Décision a été prise d'accorder 20 € par mois à chaque agent (proratisé en fonction du nombre d'heures travaillées) pour leur mutuelle santé, si elle est labellisée, et 5 € par mois pour la garantie maintien de salaire.

Remplacement des portes du garage communal

Le bâti du garage communal, servant de lieu de stockage des véhicules et produits divers des services techniques, a besoin d'être restauré. En effet, il apparaît que les portes en bois sont en très mauvais état, ce qui peut représenter un problème de sécurité quant à de possibles effractions ou autres.

Le devis de l'entreprise DAYMARD Jean-Claude de RILHAC-XAINTRIE a été retenu pour un montant de 3 495.20 € HT. Ces dits travaux doivent s'effectuer très rapidement, au regard des problèmes de sécurité que cela peut engendrer.

Questions diverses

- Réflexion est engagée quant à la protection incendie dans les villages, notamment exigée dans le cas d'une construction d'un bâtiment agricole. Renseignements seront pris auprès des services compétents.
- Devenir de la parcelle Bourgeois sise le Bourg : procédure d'acquisition de bien présumé sans maître en cours. En 2017 un Plan d'Aménagement du Bourg (PAB) sera élaboré sur une période de 2 ans et c'est alors qu'une réflexion sera menée sur l'utilisation de tous les espaces publics.
- Prévision d'achat de petits matériels pour les services techniques : des devis seront demandés et présentés lors d'un prochain Conseil Municipal.